

Rapport « stratégie »

Stratégie pour une politique de santé. Propositions préalables à la définition de priorités. Paris, Haut Comité de la santé publique, 1993, 100 p.

Ce rapport au ministre de la Santé et de l'action humanitaire succède aux « premières propositions » soumises en novembre 1992 à une consultation nationale et à quatre débats régionaux (cf *ADSP* n° 1, décembre 1992).

À la suite des discussions et suggestions proposées (cf *ADSP* n° 2, mars 1993), un travail d'enrichissement a été réalisé donnant lieu au présent document, dont 15 000 exemplaires ont été diffusés auprès des services de l'administration de la santé, de l'action sociale, aux organismes de protection sociale, de recherche, ainsi qu'aux autres organisations représentatives du monde de la santé ; les professionnels ayant participé aux débats régionaux ou à la consultation nationale écrite ont notamment été destinataires de ce rapport.

Le Haut Comité de la santé publique souhaite qu'il devienne un élément de référence dans la définition de politiques de santé, nationale ou locales, et qu'il favorise la communication entre les acteurs concernés. Cette publication est disponible gratuitement, sur simple demande, auprès du secrétariat général.

Nominations

Le docteur Jean-Daniel Rainhorn et M. Adrien Bedossa ont été nommés membres du Haut Comité de la santé publique par arrêté du 26 mars 1993 paru au *JO* le 1^{er} avril 1993.

M^{me} Emmanuelle Mengual nommée directeur de l'École nationale de la santé publique par décret paru au *JO* du 27 mars 1993 devient membre de droit du Haut Comité.

Le professeur Roger Nordmann, membre de la Commission permanente alcool et santé publique, a été élu membre de l'Académie nationale de médecine.

Par ailleurs, M^{me} Geneviève Guérin a été nommée adjointe au secrétaire général du HCSP à compter du 15 avril 1993.

**2, rue Auguste Comte
9 2 1 7 0 V a n v e s
téléphone 46 62 42 80 télécopie 46 62 42 55**

Voici les coordonnées auxquelles vous pourrez joindre le
secrétariat général du Haut Comité de la santé publique
à partir du 21 juin 1993